

Mairie de SÉNOUILLAG
7 Avenue des Vignes - 81600 SÉNOUILLAG
Tel : 05.63.41.71.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE Demande d'autorisation d'occuper le domaine public

Le Maire de la commune de SENOUILLAC

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L 2212-1 et suivants ;
- **Vu** la demande en date du 19/01/2026 par laquelle Mme LALANNE-SICAUD Etudiante en Architecture sollicite l'autorisation temporaire d'occuper le domaine public communal afin d'organiser une exposition sur l'identité de la Commune de Sénouillac dans le hameau de Mauriac, les 18 Mars et 1^{er} Avril 2026.

ARRETE

Art. 1° : Mme LALANNE-SICAUD Etudiante en Architecture, est autorisé à :

- organiser une Exposition sur l'identité de la Commune de Sénouillac les 18 Mars et 1^{er} Avril 2026,
- occuper la Place de Mauriac en vue d'installer un chapiteaux,
- utiliser les parkings situés sur la Place et le long de la route.

Art. 2° : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour les journées du 18 Mars et 1^{er} Avril 2026.

Art. 3° : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détériorations, dégradations ou salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Art. 4° : - Monsieur le Maire,

- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Tarn,
- Mme LALANNE-SICAUD ,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au Chef du Centre de secours et incendie.

Fait à Sénouillac, 22 Janvier 2026

Le Maire, Bernard FERRET

